

ATELIER DE FORMATION

L'ARBITRAGE EN DROIT DES SOCIETES DANS L'ESPACE OHADA

25, 26, 27 juin 2012
9h à 12 h – 14h 30 à 17h 30

Salle de conférence SCP MARTIAL AKAKPO
27, rue Maréchal Bugeaud BP. 62210- Lomé-TOGO

Présentation :

Présenté comme le mode de règlement des conflits le plus adapté au droit des affaires, l'arbitrage a pris une grande importance en droit des sociétés. Le droit OHADA prend acte de cette réalité en accordant une place de choix à l'arbitrage pour régler les litiges sociétaires. Malgré la croissance constante de la pratique arbitrale dans l'espace OHADA, l'on ne saurait occulter le fait qu'elle appelle des compétences particulières.

Au-delà de ses subtilités générales, l'arbitrage en droit des sociétés acquiert une complexité particulière en raison des spécificités de cette matière que la doctrine OHADA n'a pas assez relevées. De ce fait, la jurisprudence soulève de nombreuses questions, les décisions rendues n'étant pas toujours satisfaisantes.

Objectif

Procéder à une étude générale de l'arbitrage sociétaire permettant l'acquisition de connaissances afin que la rédaction des conventions d'arbitrage et l'engagement des sociétés commerciales ne soient pas des sources d'alourdissement du contentieux arbitral.

Méthodologie

Exposés théoriques et exercices pratiques s'appuyant sur la jurisprudence et les conventions sociétaires

Public cible

- Avocats/ Notaires
- juristes d'entreprise publiques et privées
- gérants d'entreprise
- opérateurs économiques
- universitaires

Orateurs :

- **Achille NGWANZA, Docteur en droit, Consultant international, Enseignant à l'ERSUMA en droit de l'arbitrage, Directeur de publication du JADA**
- **Martial AKAKPO, Avocat associé SCP Martial AKAKPO & Associés, Arbitre à la CCJA, Enseignant à l'ERSUMA en droit de l'arbitrage**

Frais d'inscription : 350 000 FCFA

Les frais de participation comprennent :

- Participation aux 2 jours et demi de formation
- Les déjeuners et pause-café
- Un dossier pédagogique
- Attestation de Formation

Nombre de places limitées

Renseignements :

Contacts :

Madame COMBEY Tatiana

Les Mercuriales info

27, rue Maréchal Bugeaud (actuelle rue KHRA) derrière l'ENA – BP : 62210 –

Tél : 228 22 20 11 17/ 228 22 33 14 51- Courriel : lesmercuriales@yahoo.fr

Clôture des inscriptions le 23 juin 2012 à 17 heures.

PROGRAMME

25 juin 2012 : GENERALITES SUR L'ARBITRAGE SOCIETAIRE

Matinée : L'arbitralité des litiges sociétaires

- L'arbitralité subjective
- L'arbitrage objective

Après-midi : Le pouvoir de compromettre d'une société commerciale

- Le pouvoir légal
- Le pouvoir contractuel

26 juin 2012 : LES CONVENTIONS D'ARBITRAGE NON SIGNEES

Matinée : L'efficacité des conventions non signées entre associés

- La convention d'arbitrage par référence
- La circulation de la convention d'arbitrage entre associés

Après-midi : Conventions d'arbitrage non signées et groupes de sociétés

- L'engagement de la société mère
- L'engagement des filiales

27 juin 2012 : CAS PRATIQUE

Matinée :

Etude d'une convention d'arbitrage sociétaire comprenant des imperfections soumis à l'appréciation des participants afin d'évaluer leur compréhension des deux premières journées de formation et clarifier les zones d'ombre le cas échéant.

« L'arbitrage en droit des sociétés dans l'espace
OHADA »

25, 26, 27 juin 2012 à Lomé

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner impérativement à l'adresse indiquée ci-dessous avant le **23 juin 2012**
accompagné du règlement de **350 000 F CFA***

27, rue Maréchal Bugeaud BP. 62210- Lomé-TOGO

228 22 20 11 17/ 228 22 33 14 51- Courriel : lesmercuriales@yahoo.fr

Mme / Mlle / Mr

Société

Fonction.....

Adresse

Code Postal..... Ville..... Pays.....

Tél Fax

E-mail

Qu'attendez-vous de ce Séminaire ? (en quelques
mots).....

.....

.....

A

Le ____ / ____ / ____

Signature & Cachet

- ❖ Chèque à l'ordre de « **LES MERCURIALES-INFOS** »
ou virement sur le compte suivant :

Banque Atlantique Togo

Code banque **TG138**

Code guichet **01001**

Numéro de compte **40109560007**

Clé RIB **44**